

Halte à la violence envers les enfants

BRAMOIS ► La Fondation Sarah Oberson a tenu un colloque sur la maltraitance des enfants ce mercredi. Résumé.

RÉGINE BOICHAT

«Aucune forme de violence à l'encontre des enfants n'est justifiable». Voici la conclusion de l'étude mondiale sur la violence à l'encontre des enfants menée entre 2003 et 2006 par un représentant des Nations Unies. D'après Clara Balestra, Master en droits de l'enfant, la violence naît dès qu'il y a une force physique qui engendre une douleur ou un désagrément. Une gifle, aussi légère soit-elle, est déjà considérée comme un acte déplacé. La violence psychologique est aussi en question. L'humiliation ou le rabaissement se trouvent aussi être un traitement dégradant qui devrait être réprimé.

Des conséquences graves

Toutes ces formes de violence envers les enfants ont un impact psychologique plus ou moins grave. «La santé mentale de l'enfant est fragilisée. Il se sent rejeté des parents. Il s'éloigne émotionnellement d'eux. Cette violence lui donne un mauvais exemple. Son modèle est dès lors la résolution des problèmes par la violence», déclare Clara Balestra. «L'enfant obéit parce qu'il a peur de la douleur. Le problème n'est pourtant pas résolu. L'obéissance peut être atteinte par des moyens alternatifs, accompagnant le bon développement de l'enfant, dans le respect au sens le plus large.»

Le modèle des parents

«Les vraies leçons, celles que l'enfant écoute, celles qui modèlent sa personnalité, sont les actes que l'adulte accomplit. Eduquer un enfant, c'est s'offrir à lui en exemple», explique Martin Gray dans «Le livre de la vie».

Clara Balestra est également catégorique sur ce sujet. «La violence engendre la violence. S'en suit une sorte d'escalade. Moins le châtement corporel est appliqué, moins il y a de chance d'abus.»

Un changement d'attitude s'impose

Toujours selon Mme Balestra «il est clair qu'un changement de comportement et d'attitude est nécessaire». A l'heure actuelle, la communauté internationale des droits de l'homme interdit tout châtement corporel. Au niveau national, le discours est plus timide. La loi stipule que ce type de correction est interdite en tout lieu sauf dans le cadre familial. Soixante pour cent des familles utiliseraient d'ailleurs ce moyen. Les enfants de moins de deux ans et demi sont les plus touchés. Secoués, giflés, fessés, ils apprennent rapidement les durs lois de la vie. Nombreux sont les pays de l'Union européenne qui ont révisé leur loi en interdisant tout châtement corporel. La Suisse reste à la traîne.

L'atteinte à la dignité

La crauté n'a pas de limite. Elle ne s'arrête pas toujours à l'éducation. La dignité de l'enfant porte parfois l'empreinte de la perversité. L'abus sexuel et l'inceste n'est pas un mythe. Les chiffres sont alarmants. «Une fille sur trois ou quatre et un garçon sur sept ou huit, âgé entre un et seize ans aurait été victime d'attentat à la pudeur» indique Colette Marti, cheffe de la campagne «Mon corps est à moi!». Il semblerait aussi que la majorité des cas de maltraitance a lieu dans le cercle familial ou par un proche en qui l'enfant avait confiance. Dès lors, ce sont toutes ses valeurs qui s'effondrent. Une marque laissée à vie. Comme le témoigne Brigitha Balet dans son livre «Maman, dis-moi pourquoi...». A l'âge où la personnalité se développe, où la vie se construit, Brigitha, 7 ans, violée, bafouée et humiliée, ne prendra pas son envol. Après plus de cinquante ans, des sanglots dans la voix, elle déclare «je n'oublierai jamais».

www.kinderschutz.ch, www.dites-le.ch, w.disno.ch

LA POLICE VEILLE...



LE NOUVELLISTE

«Présent dans chaque foyer et dans les écoles, l'internet est devenu un outil de développement pour l'enfant. Dès lors, notre

responsabilité est de le protéger contre cette technologie qui peut s'avérer dangereuse», indique Robert Steiner, le chef de la police de sûreté du canton du Valais.

Du moteur de recherche au jeu en ligne, en passant par le peer to peer, tous sont susceptibles d'amener à des images à caractère pornographique, pédophile ou violent.

Véritable entrave au bon développement de l'enfant, la police suit de près l'évolution technologique.

Son but premier est la répression, mais la prévention n'est pas pour autant négligée.

«En Valais, nous nous sommes entourés de professionnels pour donner une réponse préventive et répressive», poursuit le chef de la police de sûreté du canton du Valais. «Que ce soit sous forme de conférence, de brochures, de tables rondes ou par d'autres moyens, nous nous sommes adressés autant aux enfants qu'aux adultes, aux institutions et au grand public.»

La police est présente sur l'internet, ce n'est pas un espace sans droit!»

RB

par ce

Action grand les an conse placé étions ne soi une ca Viège, note J légale de ces plus le filtren Il contre lemer L'amé intern

HAP, I bures flamm tions i Pa dans l' ticides tamm Co PCB et va éla dans l duire mieux

Bonne hier qu port à

Après l ves tex der à la pour le Un placen ché.

RENA' Ecl

Autre s turatio embou pour le le fleuv à poiss gration

Actuell est pos ment le tacles e de rem